

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti                      Francine Chamberland  
Micheline Bélec                                Alain St-Amour  
Denise Grenier                                Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

\*\*\*\*\*

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10347-2016  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y ajoutant le point suivant :

10 f)    *Projet d'entente relative à la gestion du parc régional du Réservoir Kiamika*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

✚ MAMOT – Semaine de la Municipalité et Mérite municipal 2016

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Résolution no : 10348-2016  
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 mars 2016

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 31 mars 2016 tels que présentés au montant total de 174 619.48 \$  
Chèques fournisseurs : C1600024, C1600034, C1600040, C1600046 @ C1600050, C1600054 @ C1600063 = 13 014.47 \$  
Paiements internet : L1600025 @ L1600035 = 30 865.87 \$  
Paiements directs : P1600093, P1600100 @ P1600128 = 103 595.40\$  
Chèque manuel :  
Chèques salaires : D1600133 @ D1300184 = 27 143.74 \$

**Adoptée**

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10349-2016

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt les états financiers et le rapport du vérificateur de Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc., au 31 décembre 2015, présentés par Anick Millaire, CPA, auditeur CA.

- Autoriser le paiement au montant de 10 275.00 \$ pour le suivi et l'audit des projets d'investissement et leur financement, 1 500.00 \$ pour les travaux supplémentaires concernant le complexe municipal et son suivi et de 1 000.00 \$ pour la reddition de compte entretien réseau routier. À ces montants s'ajoutent les taxes applicables.

Ces montants sont disponibles au poste budgétaire 02-130-40-413-00.

Ces documents sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10350-2016

ASSURANCE COLLECTIVE – Mandat à ASQ Consultant en avantages sociaux

**CONSIDÉRANT** Que le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région des Laurentides depuis 2009 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe adhère à ce regroupement d'assurance collective;

**CONSIDÉRANT** Que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

**CONSIDÉRANT** Que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le Conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10351-2016

ASSURANCE COLLECTIVE – Délégation pour soumission

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** Qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1er juin 2016;

**CONSIDÉRANT** Qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

**CONSIDÉRANT** *Que la Municipalité de Wentworth-Nord a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;*

**CONSIDÉRANT** *Les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;*

**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe délègue à la Municipalité de Wentworth-Nord son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.*

*Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10352-2016**  
**DÉPÔT DE LA LISTE DES BONS DE COMMANDE AU 31 MARS 2016**

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt, la liste des certificats d'autorisation de dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars pour un montant totalisant 22 839.37 \$.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10353-2016**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Forfait annuel de Services Première Ligne 2016**

**ATTENDU** *Que la Municipalité a reçu une offre du cabinet d'avocats Dunton Rainville au coût annuel de 100.00 \$ plus taxes et déboursés, pour les services suivants dans tous les domaines du droit municipal :*

- Étude et analyse des projets de règlements et de résolutions;
- Appels illimités de tous les fonctionnaires et le maire;
- Appels relatifs au code d'éthique et déontologie des élus;
- Service de réponse courriel;
- Ligne téléphonique sans frais;

*De plus, un service de perception de taxes municipales de 7.5 % plus taxes et déboursés.*

**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de retenir les services de première ligne de la firme Dunton Rainville, au montant de 100.00 \$ par année plus les taxes applicables, et de confier le mandat de perception de taxes municipales au coût de 7.5 % des montants perçus, tel que mentionné à l'offre de services renouvelable annuellement.*

*Il est entendu que les taxes applicables et les déboursés encourus sont ajoutés à la facturation de base.*

*Cette dépense est répartie dans les postes budgétaires suivants :*

*02-110-40-412-00, 02-130-40-412-00, 02-610-40-412-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10354-2016**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Services professionnels, poursuite WSP écoulement des eaux complexe municipal, V/R 74919**

*Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 2 025.86 \$ incluant les taxes applicables à Dunton Rainville pour services professionnels rendus dans le dossier 74919.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10355-2016

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – Demande d’expertise et recommandations, Dossier complexe municipal/WSP

ATTENDU *Que suite à la construction, plusieurs éléments de problématique seraient apparus, lesquels pourraient découler de vices de construction ou encore de vices de conception;*

ATTENDU *Que la municipalité a demandé une soumission à deux firmes pour procéder à l’évaluation des problématiques sur l’agrandissement du complexe municipal;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser la firme Arcan Laporte Klimpt, architectes, à procéder à l’expertise légale concernant l’analyse des travaux d’agrandissement du bâtiment municipal de Chute-Saint-Philippe tel que mentionné à l’offre de services en date du 31 mars 2016.*

*Ce mandat comprend le dépôt du rapport d’expertise et recommandations.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution no : 10356-2016

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU *Que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d’Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;*

ATTENDU *Que l’article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d’activités annuel;*

ATTENDU *Que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;*

ATTENDU *Que le rapport d’activités 2015 de la MRC d’Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l’unanimité des membres présents, que le rapport d’activités 2015, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d’Antoine-Labelle.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10357-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> versement ministère de la Sécurité publique

*Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> versement de la quote-part à la Sûreté du Québec au montant de 121 048 \$ payables respectivement :*

*Le 30 juin 2016 au montant de 60 524 \$  
Le 31 octobre 2016 au montant de 60 524 \$.*

*Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-210-40-441-00.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

\*\*\*\*\*

## **SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

## **TRANSPORT**

### Résolution no : 10358-2016

### EMBAUCHE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR, EMPLOYÉ MANUEL, POSTE À TEMPS PLEIN PERMANENT

ATTENDU *La fin de probation de M. Rémi St-Louis au poste de chauffeur-opérateur et employé manuel;*

ATTENDU *Que le directeur aux travaux publics recommande l'embauche officielle de cet employé au poste mentionné en titre;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'embauche de Monsieur Rémi St-Louis au poste de chauffeur-opérateur, journalier.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

### Résolution no : 10359-2016

### DEMANDE D'APPUI AU MTO – Ajout d'une deuxième entrée à une propriété

ATTENDU *La demande d'un citoyen pour ajouter une deuxième entrée à sa propriété située au 512, chemin du Progrès, route appartenant au ministère des Transports;*

ATTENDU *Que le MTO demande l'appui de la municipalité par une résolution avant d'analyser la demande et donner l'autorisation d'effectuer ces travaux;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer la demande du propriétaire au 512, chemin du Progrès auprès du ministère des Transports pour l'ajout d'une deuxième entrée sur sa propriété.*

*Il est entendu que le demandeur devra se conformer aux exigences du MTO.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

## **URBANISME**

### Résolution no : 10360-2016

### DÉROGATION MINEURE no DRL160003 – 73, chemin de la Baie Matricule 0372 13 2010

*La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un empiètement de 2.00 mètres pour l'agrandissement projeté du bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul au lac de 20 mètres :*

- ❖ *Donc, permettre de déroger au règlement 139, article 7.2.3 (Marge de recul par rapport à un lac) en autorisant l'agrandissement du bâtiment principal à 18.00 mètres du lac au lieu de 20 mètres, donc autoriser un empiètement de 2.00 mètres dans la marge de recul par rapport au lac.*

*La demande de dérogation mineure, plan de localisation/implantation ainsi que les plans de construction ont été joints au dossier pour le CCU.*

*APRÈS DÉLIBÉRATION :*

- *Attendu que la municipalité souhaite protéger ses lacs et plans d'eau, de même que l'environnement immédiat de ces derniers;*
- *Attendu que l'agrandissement du bâtiment principal peut se faire en respect avec les règlements municipaux en vigueur;*
- *Attendu que la municipalité n'a pas de précédent connu et significatif en cette matière et ne souhaite pas en créer;*

- Attendu que le refus de cette demande ne peut causer de préjudice sérieux au propriétaire, puisque l'agrandissement peut se faire sans diminution des superficies habitables souhaitées;

**Recommandation du CCU** En conséquence, le CCU recommande unanimement au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe **de refuser** la demande de dérogation mineure #DRL160003 comme présentée, en ne permettant pas de déroger à l'article 7.2.3 du règlement de zonage # 139.

**⚡ TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE**

**⚡ Aucune intervention**

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de suivre les recommandations du CCU et **de refuser** la dérogation mineure numéro DRL160003 demandée pour le 73, chemin de la Baie, matricule 0372 13 2010, telle que décrite ci-dessus.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10361-2016**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation concernant les mystères du lotissement et des avis de motion**

Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'officier en urbanisme Éric Paiement à assister à la formation concernant les mystères du lotissement et des avis de motion, qui se tiendra à Mont-Laurier le 11 mai 2016. De payer les frais d'inscription au coût de 316.18 \$ incluant les taxes applicables, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet aux postes budgétaires 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

⚡ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour le déplacement

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10362-2016**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT– Services professionnels, démolition, V/R 71855**

Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 526.02 \$ à Dunton Rainville pour services professionnels rendus dans le dossier 71855.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10363-2016**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Résiduel de la contribution annuelle SDRK**

Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le résiduel du 40 000.00 \$, payable à la Société de Développement du Réservoir Kiamika (SDRK) pour notre contribution annuelle 2016.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-80-970-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10364-2016**  
**OCTROI DE CONTRAT – Aménagement paysager complexe municipal**

Suite à des demandes de soumissions pour l'aménagement paysager au complexe municipal, Monsieur Luc Gagnon a déposé une soumission pour les plans et les autres matériaux requis pour l'aménagement de la partie du terrain sur la montée des Chevreuils au montant total de 3 152.66 \$ incluant les taxes et pour la partie stationnement au montant de 2 119.63 \$ incluant les taxes.

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense en 2016 pour la partie du terrain sur la montée des Chevreuils au montant de 3 152.66 \$. La partie stationnement est reportée à une année ultérieure.*

*Il est à noter que la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe est mandatée pour procéder à cet aménagement paysager, services inclus dans le montant versé pour l'entretien des plates-bandes.*

*Cette dépense ayant été omise au budget courant, un montant de 3 200.00 \$ sera transféré du poste budgétaire 02-140-10-141-10 au poste budgétaire 02-190-50-522-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10365-2016**

**PROJET D'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater Normand St-Amour, maire et Ginette Ippersiel, directrice générale à signer l'entente relative à la gestion du Parc régional du réservoir Kiamika, entente intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, la Municipalité de Lac-Saguay, la MRC d'Antoine-Labelle et la Société de développement du Réservoir Kiamika (SDRK).*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**LOISIRS ET CULTURE**

**Résolution no : 10366-2016**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à la Maison de la Famille**

*Il est proposé par Denise Grenier*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 5 000.00 \$ à la Maison de la Famille pour le salaire des employés du camp de jour, saison estivale 2016.*

*Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10367-2016**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Bourse de finissants du primaire à l'école Henri-Bourassa**

*Il est proposé par Alain St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de sept bourses de 20.00 \$ pour les finissants du primaire à l'École Henri-Bourassa.*

*Les chèques seront libellés au nom de chaque finissant et seront remis par le maire lors de la soirée des finissants.*

*Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10368-2016**

**MANDAT À BIBLIO DES LAURENTIDES – Dépôt de la demande de subvention via Diapason**

*Il est proposé par Micheline Bélec*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater Biblio Laurentides à déposer via Diapason, la demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10369-2016

AUTORISATION À L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC ROCHON – Installation d'un centre de prévention et de sensibilisation au débarcadère du lac Rochon

ATTENDU Que la municipalité a reçu une lettre de l'Association du lac Rochon datée du 1<sup>er</sup> avril 2016 demandant l'autorisation d'installer eux-mêmes un centre de prévention et de sensibilisation au débarcadère du lac Rochon, côté Chute-Saint-Philippe;

ATTENDU Qu'aucune barrière ne doit être installée à ce débarcadère;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

- De donner l'autorisation à l'Association des riverains du lac Rochon d'installer eux-mêmes et à leur frais, un centre de prévention et de sensibilisation au débarcadère du lac Rochon, côté Chute-Saint-Philippe;
- De convenir de son emplacement avec l'officier en urbanisme et environnement, Monsieur Éric Paiement.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**IMMOBILISATION**

Résolution no : 10370-2016

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 228 (autopompe) – Concordance et courte échéance

ATTENDU Que, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe souhaite emprunter par billet un montant total de 243 400 \$:

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de
228	243 400 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 243 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 228 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 19 avril 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	13 400 \$
2018	13 700 \$
2019	14 100 \$
2020	14 500 \$
2021	14 900 \$
2021	172 800 \$ (À renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 avril 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 228, chaque

emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10371-2016**

**ADJUDICATION – Refinancement de l'emprunt en vertu du règlement # 228 (autopompe)**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE la Municipalité de Chute-Saint-Philippe accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 19 avril 2016 au montant de 243 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 228. Ce billet est émis au prix de 98,06000 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

13 400.00 \$	1.70 %	19 avril 2017
13 700.00 \$	1.85 %	19 avril 2018
14 100.00 \$	2.00 %	19 avril 2019
14 500.00 \$	2.15 %	19 avril 2020
187 700.00 \$	2.30 %	19 avril 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci;

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10372-2016**

**REFINANCEMENT Règlement d'emprunt # 228 (Autopompe) – Frais d'émission**

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission pour le refinancement du règlement d'emprunt # 228, le ministère des Finances a reçu 2 soumissions conformes;

ATTENDU Que la Financière Banque Nationale inc. est le plus bas soumissionnaire;

ATTENDU Que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale Inc. est la plus avantageuse;

ATTENDU Que des frais d'émission à la hauteur de 1,94 % s'appliquent au montant de 243 400 \$, soit des frais de 4 721.96 \$;

ATTENDU Qu'un montant de 4 000 \$ est prévu à cet effet au budget courant;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

Qu'un transfert de 721.96 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-140-10-141-00 « Salaire officiers d'élection » pour combler la dépense.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENTS**

**Résolution no : 10373-2016**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 271-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 218 DÉCRÉTANT**  
**L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** L'article 2b, paragraphe 3 du règlement numéro 218 est remplacé par le suivant :

**ARTICLE 2** À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** À la séance régulière du 11 avril 2016 par la résolution 10373-2016 sur une proposition de Alain St-Amour

\_\_\_\_\_  
Normand St-Amour, maire

\_\_\_\_\_  
Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

**VARIA**

➤ **RENCONTRE KIM ELBILIA DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES (CDCHL)**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 20 h 16

Fin : 20 h 19

Personnes présentes : 4

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10374-2016**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 11 avril 2016 tel que rédigé par la directrice générale.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

**Résolution no : 10375-2016**  
**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité de clore la séance

**Adoptée**

Il est 20 h 21

\_\_\_\_\_  
Normand St-Amour, maire

\_\_\_\_\_  
Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière